



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1044-04-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaires du 1^{er} mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1044-04-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1044-2017, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 3 mai 2023.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate